



DOSSIER : N° US 094 080 23 00083

Déposé le : **30/11/2023**

Complété le : **02/01/2024**

Demandeur : **Monsieur DE BOURGUES Gérard**
Demeurant à : **9 rue de Paris à Tournan-en-Brie (77220)**

Nature des travaux : **Changement d'usage**
Sur un terrain sis à : **117 rue de Fontenay à Vincennes (94300)**

Référence(s) cadastrale(s) : **P 73**

ARRETÉ

autorisant un changement d'usage d'un local à usage d'habitation
au nom de la commune de Vincennes

ARRETE N°

Le Maire de la Commune de Vincennes

VU la demande reçue le 30/11/2023 par laquelle Monsieur DE BOURGUES Gérard demande l'autorisation de changer l'usage d'un local d'habitation sis 117 rue de Fontenay à Vincennes

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L.631-7 et suivants et L. 651-2 et suivants relatifs au changement d'usage des locaux d'habitation ;

VU le Code du tourisme et notamment ses articles L.324-1-1 et suivants et D.324-1-1 ;

VU la délibération n°2021-144 du 7 décembre 2021 de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois relative à la fixation des conditions de l'autorisation préalable au changement d'usage des locaux destinés à l'habitation pour la commune de Vincennes ;

Considérant la mise en location saisonnière d'une résidence secondaire.

Considérant la conformité de la demande au règlement fixant les conditions des autorisations de changement d'usage des locaux d'habitation des communes du Territoire Paris Est Marne & Bois.

Considérant la conformité de la demande au règlement de copropriété.

Considérant l'accord du propriétaire pour le changement d'usage.

ARRETE

ARTICLE I

L'autorisation sollicitée par Monsieur DE BOURGUES Gérard est accordée à titre personnel et non cessible, pour une durée de deux ans renouvelables après dépôt d'une nouvelle demande.

ARTICLE II

L'activité ne devra causer ni nuisance ni danger pour le voisinage, ni désordre pour le bâti.